

Personnes Physiques et Personnes Morales

Informations précontractuelles en matière de durabilité

Nos activités de conseillers financiers

(conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

La prise en compte des risques en matière de durabilité dans notre processus de sélection des produits financiers a deux objectifs principaux. D'une part accompagner la transition de notre société vers un avenir durable, et d'autre part permettre à nos clients de donner du sens à leurs investissements. Cela permet aussi de limiter les risques liés à la survenance d'évènements à caractère environnemental, social ou de gouvernance pouvant avoir des conséquences négatives sur la valeur des produits financiers que nous conseillons à nos clients. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer l'impact, il est aujourd'hui admis que la prise en compte des risques en matière de durabilité dans les choix d'investissements ne réduit pas la performance financière et permet d'améliorer le couple rendement-risque des produits sur le long terme.

La durabilité est-elle prise en compte dans l'ensemble de nos services de conseils en investissement ainsi que nos conseils en assurance ?

L'intégration des risques en matière de durabilité fait partie intégrante de nos activités de conseiller financier.

Nos services de conseil en investissement ainsi que nos conseils en matière d'assurance-vie ou contrats de capitalisation souscrits par notre intermédiaire prennent en compte les mêmes critères de durabilité.

Ainsi, nos services de conseils en investissement et de conseils en assurance excluent les entreprises et les supports d'investissement qui ont une implication dans la production ou la vente d'armes controversées (y compris nucléaires), et celles impliquées dans la production de tabac. Nos clients ne recevront donc pas de conseils sur ces valeurs.

Dans le cadre de notre offre de conseil en investissement dit « Essentiel », nous conseillons exclusivement à l'achat des instruments financiers dont le caractère durable a été préalablement validé par notre équipe de sélection.

Par ailleurs, dans le cadre de nos conseils en assurance, nous proposons en priorité aux clients des supports d'investissement dont le caractère durable a été préalablement validé par notre équipe de sélection.

Quels outils pour mesurer les risques en matière de durabilité ?

Nous pensons qu'il est important que nos clients aient également accès à l'information sur la durabilité de leurs investissements. Nous proposons de leur fournir des informations sur la durabilité des instruments financiers composant leur portefeuille en utilisant l'outil « Sustainability Scan », ce qui permet à nos conseillers de les accompagner dans leur prise de décisions.